



«DIEU SEUL SAIT S'IL EST EN VIE»

DISPARITIONS FORCÉES ET VIOLATIONS LIÉES À LA DETENTION DANS LE SUD DU YEMEN - SYNTHÈSE

Amnesty International est un mouvement mondial réunissant plus de sept millions de personnes qui agissent pour que les droits fondamentaux de chaque individu soient respectés.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

© Amnesty International 2018

Sauf exception dûment mentionnée, ce document est sous licence Creative Commons : Attribution-NonCommercial-NoDerivatives-International 4.0.

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode>

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site :

www.amnesty.org.

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright,

le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.

L'édition originale de ce document a été publiée en

2018 par

Amnesty International Ltd

Peter Benenson House, 1 Easton Street

London WC1X 0DW, Royaume-Uni

Index : MDE 31/8682/2018

Original : anglais

amnesty.org



Photo de couverture : Des familles protestent contre les arrestations illégales devant le complexe du palais présidentiel à Aden, le 19 juin 2018. Des mères, des sœurs et des épouses de détenus disparus et d'hommes détenus sans inculpation par les Émirats arabes unis et les forces locales qu'ils soutiennent participent à des mouvements de protestation depuis à présent plus de deux ans.

© DR

**AMNESTY
INTERNATIONAL** 

SYNTHÈSE

« Nous ne savons absolument pas où il se trouve. Dieu seul sait s'il est encore en vie [...] Notre père est mort le mois dernier parce qu'il a eu le cœur brisé. Il est mort sans savoir où se trouvait son fils. »

La sœur d'un homme soumis à une disparition forcée depuis son arrestation en 2016

Dans le sud du Yémen, de nombreuses familles recherchent désespérément des proches dont elles ont perdu la trace depuis leur arrestation, il y a plusieurs mois ou plusieurs années, par les forces de sécurité yéménites subordonnées aux Émirats arabes unis (EAU). Ces forces, qui ne sont pas placées sous le contrôle du gouvernement du président Abd Rabbo Mansour Hadi reconnu par la communauté internationale, procèdent à des arrestations arbitraires, privant des personnes de façon illégale de leur liberté et se livrant à des disparitions forcées, à des actes de torture et à d'autres mauvais traitements. Un an après les révélations des médias et d'organisations de défense des droits humains sur l'existence d'un réseau de prisons secrètes utilisé par ces forces et les EAU et sur un scandaleux ensemble d'atteintes aux droits humains, de nombreuses victimes n'ont toujours pas reparu, les graves violations se poursuivent et l'impunité est généralisée.

Amnesty International a enquêté sur les cas de 51 personnes privées de leur liberté par les forces de sécurité yéménites soutenues par les EAU et par les EAU eux-mêmes entre mars 2016 et mai 2018 dans les gouvernorats d'Aden, de Lahij, d'Abyan, de Shabwa et de l'Hadramaout. Il s'agit dans la grande majorité des cas de disparitions forcées, et le sort réservé à 19 de ces hommes ainsi que le lieu où ils se trouvent n'ont toujours pas été révélés à leurs familles. Des informations ont également été réunies sur d'autres graves violations du droit international relatif aux droits humains et du droit international humanitaire, notamment sur des actes de torture et d'autres mauvais traitements et sur des cas de mort en détention. Ce ne sont là que quelques exemples extraits d'un vaste ensemble d'atteintes aux droits humains liées à la détention et commises dans un contexte d'impunité et d'entrave à la justice¹.

Les recherches sur lesquelles se fonde ce rapport ont été menées entre les mois de mars et de juin 2018. Les informations exposées dans le rapport sont basées sur des entretiens réalisés auprès de 75 personnes incluant des proches de détenus, d'anciens et d'actuels détenus, des membres de la société civile, des avocats, des journalistes, des représentants du gouvernement, des forces de sécurité et du parquet, et des experts internationaux ayant connaissance de ces faits. Les entretiens ont été réalisés à distance et aussi en face à face lors d'une mission de terrain effectuée dans le sud du Yémen en mai. Amnesty International a également analysé des images satellites de centres de détention et examiné des photos, des lettres adressées par des familles à des représentants des autorités, des courriers du gouvernement et des ordonnances de remise en liberté de détenus rendues par le procureur.

¹ Le groupe armé houthis et ses alliés se sont eux aussi livrés à des arrestations arbitraires, des disparitions forcées, des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements dont Amnesty International a fait état. Le présent rapport porte cependant sur les atteintes aux droits humains et violations de ces droits perpétrées dans le sud du pays par les forces affiliées aux EAU.

Les EAU représentent un élément clé de la coalition menée par l'Arabie saoudite qui participe depuis mars 2015 au conflit non international au Yémen à l'invitation du gouvernement du président Hadi. Un conflit armé a lieu entre le gouvernement et le groupe armé houthi, qui contrôle de vastes portions du territoire depuis fin 2014. La coalition a mené des attaques aériennes et au sol pour soutenir le gouvernement.

Les EAU, qui entretenaient jusque récemment encore des relations houleuses avec le président Hadi, ont également participé à des opérations de sécurité ayant pour but déclaré de combattre le terrorisme dans le sud et l'est du Yémen, où Al Qaïda dans la péninsule arabique (AQPA) et le groupe qui se fait appeler État islamique (EI) sont actifs. Les EAU ont créé, formé, équipé et financé plusieurs forces de sécurité locales appelées les Forces d'élite et les Forces de la ceinture de sécurité, et établi des alliances avec des représentants des forces de sécurité yéménites, court-circuitant les autorités dont ils dépendaient au ministère de l'Intérieur yéménite.

Ces forces, ainsi que les soldats des EAU, sont très largement impliqués dans de flagrantes violations liées à des pratiques de détention, notamment dans des disparitions forcées et des actes de torture. Les Forces de la ceinture de sécurité, qui agissent dans plusieurs gouvernorats du sud du pays, notamment dans les gouvernorats d'Aden, de Lahij et d'Abyan, et les Forces d'élite de l'Hadramaout et de Shabwa assument des fonctions dévolues à l'armée et à la police. Alors qu'elles font théoriquement partie de l'appareil de sécurité du gouvernement yéménite, ces forces opèrent en dehors de son contrôle et de son commandement ; du fait de leur opacité, il est particulièrement compliqué d'obtenir que les auteurs des violations répondent de leurs agissements et que les victimes et leurs familles obtiennent réparation.

Les familles, qui ne reçoivent aucune information sur le lieu où sont emmenés leurs proches arrêtés, doivent par elles-mêmes tenter de s'y retrouver au milieu d'un ensemble confus de forces de sécurité, chacune de ces forces procédant à des arrestations. Les mères, les épouses et les sœurs des victimes de disparitions forcées font le tour des bureaux du gouvernement et des bureaux chargés des poursuites, des services de sécurité, des prisons, des bases de la coalition et des diverses structures traitant les plaintes relatives aux droits humains, et organisent des manifestations depuis près de deux ans. Dans certains cas, des représentants des autorités yéménites ont reconnu détenir les personnes en question, mais refusé de révéler où elles se trouvaient ; dans d'autres cas, ils ont dit aux familles que les détenus avaient été remis entre les mains de la coalition, ce qui est devenu synonyme de disparition forcée, car les bases de la coalition sont non seulement interdites d'accès au public mais aussi à l'abri de tout contrôle du gouvernement yéménite.

Les témoignages se font tous l'écho du même sentiment. « Ne devraient-ils [les détenus] pas passer en jugement ? À quoi servent les tribunaux, sinon ? On ne devrait pas les faire disparaître de cette façon : nous n'avons pas le droit de leur rendre visite et nous ne savons même pas s'ils sont morts ou vivants », a déclaré l'épouse d'un homme détenu au secret depuis plus de deux ans.

L'an dernier, Associated Press et Human Rights Watch ont révélé que les EAU utilisent des centres de détention informels dans le sud du Yémen et qu'ils ont même transféré des détenus à l'extérieur du pays. Des informations ont également fait état d'un réseau composé d'une dizaine d'autres prisons secrètes utilisées par des forces de sécurité yéménites soutenues par les EAU. En raison de pressions croissantes, le procureur général du Yémen a activé les organes adéquats chargés des poursuites dont le travail avait été interrompu en raison de la guerre ; il a en outre pris contact avec plusieurs responsables de services de sécurité pour leur demander des informations sur les détenus.

Les lieux où se trouvaient des centaines de détenus ont été révélés à la suite de leur transfert dans des locaux placés sous le contrôle du procureur général, et les familles ont été autorisées à leur rendre visite. Dans certains cas, les détenus ont été remis en liberté après avoir été interrogés par les procureurs ; certains d'entre eux ont été conduits devant un juge à Aden, où les tribunaux ont repris le travail.

Une nouvelle série de libérations ont eu lieu en juin et juillet 2018 et des dizaines de détenus ont ainsi été remis en liberté à Aden et à al Mukalla, pour certains plusieurs mois après que les procureurs eurent ordonné qu'ils soient relâchés. Ces hommes ont été détenus pendant de longues périodes sans inculpation, parfois jusqu'à deux ans, ce qui souligne la nécessité d'amener les responsables à rendre des comptes et de garantir des réparations pour les victimes. On reste cependant sans nouvelle de nombreux autres détenus, des informations dignes de foi indiquant qu'un grand nombre sont toujours incarcérés dans des lieux de détention non officiels dans le sud du Yémen, y compris dans des bases de la coalition, et l'on craint de plus en plus que certains d'entre eux ne soient morts en détention.

Les forces de sécurité soutenues par les EAU affirment que ces hommes ont dans la plupart des cas été arrêtés et placés en détention dans le cadre d'opérations de lutte contre le terrorisme – une version des faits qu'ils donnent régulièrement aux médias et sur les réseaux sociaux – mais les familles, les militants et des représentants du gouvernement du président Hadi indiquent quant à eux que les personnes arrêtées ne sont pas uniquement des hommes liés à AQPA et à EI. En effet, il semble que de nombreuses arrestations

aient été opérées sur la base de soupçons sans fondement ou à des fins de vengeance personnelle. Figurent parmi les personnes visées d'anciens combattants qui ont participé aux combats de 2015 visant à mettre en déroute les Houthis dans le sud du pays, et qui sont à présent considérés comme dangereux ; des sympathisants et des membres du parti Al Islah, une branche yéménite des Frères musulmans alliée au président Hadi ; ainsi que des militants et des opposants à la coalition.

Ces personnes sont convoquées par les forces de sécurité ou arrêtées dans la rue, ou encore appréhendées lors de descentes effectuées tard dans la nuit au cours desquelles les forces de sécurité s'introduisent par effraction dans les maisons sans mandat et pointent leurs armes à feu sur les membres de la famille. Les témoins appellent souvent les forces de sécurité qui procèdent à ces arrestations les « hommes masqués », et indiquent qu'ils utilisent une force excessive.

Outre les arrestations arbitraires et les disparitions forcées, Amnesty International a rassemblé des informations sur l'utilisation généralisée de la torture et d'autres mauvais traitements par les soldats des EAU et par les forces yéménites soutenues par les EAU. D'anciens détenus et des proches de détenus ont livré des récits horribles d'atteintes aux droits humains, faisant état de coups, de décharges électriques et de violences sexuelles infligés dans des lieux de détention au Yémen et aux EAU. L'organisation a également réuni des informations sur des cas de personnes qui sont mortes peu après leur arrestation, apparemment après avoir été torturées.

Puisqu'ils sont pratiqués dans le contexte du conflit armé au Yémen, les disparitions forcées et les actes de torture dont fait état le rapport constituent des crimes de guerre.

L'organisation est aussi préoccupée par de nombreuses entraves à la justice, à l'obligation de rendre des comptes et au droit d'obtenir réparation, notamment par l'absence persistante de contrôle judiciaire des activités des forces de sécurité, par le fait que les commandants des EAU s'abstiennent fréquemment d'appliquer les ordonnances de remises en liberté émises par les procureurs, et par les intimidations et les menaces exercées contre les familles et les victimes qui portent plainte.

Les EAU nient systématiquement leur implication dans la supervision des lieux de détention au Yémen, malgré les innombrables témoignages de détenus et les images satellites présentés dans différents rapports, y compris par le Groupe d'experts des Nations unies sur le Yémen, et malgré les déclarations de représentants du gouvernement yéménite et les remarques formulées par les dirigeants des forces formées et soutenues par les EAU. Par ailleurs, le gouvernement yéménite a déclaré à plusieurs reprises qu'il n'exerce aucun contrôle sur les forces de sécurité formées et soutenues par les EAU. Le fondement juridique des activités liées à des arrestations auxquelles se livrent les EAU au Yémen demeure obscur, et aucune des parties en présence n'a pris de mesures sérieuses pour enquêter sur les violations ou pour que les personnes dont les droits ont été violés aient accès à des recours effectifs et obtiennent réparation.

Amnesty International demande au gouvernement des EAU de placer les lieux de détention qu'ils utilisent au Yémen sous la surveillance du procureur général du Yémen, et de rendre compte des personnes détenues par les forces sous son contrôle. Les EAU doivent également cesser de procéder à des arrestations arbitraires, à des disparitions forcées, à des actes de torture et à d'autres mauvais traitements, et mener dans les meilleurs délais des enquêtes efficaces et impartiales sur les allégations de violations graves du droit international, notamment sur celles exposées dans le rapport.

En ce qui concerne le gouvernement yéménite et le président Hadi, si les limites de leurs pouvoirs sont devenues évidentes, c'est à leur invitation et avec leur consentement que les EAU mènent des opérations au Yémen. Cela signifie que le gouvernement yéménite détient une part de responsabilité, car il ne protège pas les personnes relevant de son autorité contre de graves violations telles que la torture et la disparition forcée. Il doit lui aussi mener des enquêtes sur les violations du droit international, y compris sur celles exposées dans le rapport, contenir les forces de sécurité yéménites qu'il accuse d'insubordination et les forces des EAU qui sont censées agir à sa demande, et veiller à ce que les victimes obtiennent réparation.

Les partenaires clés des EAU en matière de lutte contre le terrorisme, en particulier d'autres membres de la coalition menée par l'Arabie saoudite et les États-Unis d'Amérique, devraient également respecter leurs obligations en veillant au respect du droit international et en promouvant activement le respect de l'interdiction absolue de la torture.

**AMNESTY INTERNATIONAL
EST UN MOUVEMENT
MONDIAL DE DEFENSE DES
DROITS HUMAINS.
LORSQU'UNE INJUSTICE
TOUCHE UNE PERSONNE,
NOUS SOMMES TOUS ET
TOUTES CONCERNE-E-S.**

NOUS CONTACTER



info@amnesty.org



+44 (0)20 7413 5500

PRENEZ PART A LA CONVERSATION



www.facebook.com/AmnestyGlobal



[@AmnestyOnline](https://twitter.com/AmnestyOnline)

«DIEU SEUL SAIT S'IL EST EN VIE»

DISPARITIONS FORCÉES ET VIOLATIONS LIÉES À LA DÉTENTION DANS LE SUD DU YÉMEN

Les forces yéménites soutenues par les Émirats arabes unies (EAU) et les forces armées des EAU se sont livrées à des arrestations et détentions arbitraires, à des disparitions forcées, à des actes de torture et à d'autres mauvais traitements de façon généralisée dans le sud du Yémen. Les familles doivent par elles-mêmes tenter de s'y retrouver au milieu d'un ensemble confus de forces de sécurité et d'un réseau opaque de lieux de détention officiels et non officiels. L'on est sans nouvelle, depuis parfois deux ans, de certains détenus et leur situation est de plus en plus inquiétante en raison d'informations dignes de foi faisant état d'actes de torture et de morts en détention.

Amnesty International, se basant sur les 75 entretiens qu'elle a réalisés, a enquêté sur les cas de 51 personnes privées de leur liberté par les forces de sécurité yéménites soutenues par les EAU et par des soldats des EAU entre mars 2016 et mai 2018 dans les gouvernorats d'Aden, de Lahij, d'Abyan, de Shabwa et de l'Hadramaout. Il s'agit dans la grande majorité des cas de disparitions forcées, et le sort réservé à 19 de ces hommes n'a toujours pas été révélé à leurs familles.

Les EAU, qui sont une composante essentielle de la coalition menée par l'Arabie saoudite participant depuis mars 2015 au conflit armé au Yémen à l'invitation du gouvernement yéménite, doivent cesser de nier leur rôle dans ces arrestations et détentions ; placer les lieux de détention qu'ils utilisent sous la surveillance des procureurs yéménites ; rendre compte des personnes détenues par les forces placées sous leur contrôle ; enquêter sur les allégations de violations, notamment sur celles faisant état d'actes de torture. Le gouvernement yéménite doit lui aussi mener des enquêtes sur les violations du droit international, contenir les forces de sécurité yéménites qu'il accuse d'insubordination ainsi que les forces des EAU, et veiller à ce que les victimes obtiennent réparation.